

## Dossier de demande d'avis « cas par cas » pour l'évaluation environnementale SLDF

Roybon, le 17 octobre 2017

Conformément, à l'article D 123-1 du Code Forestier et R 122-17 du code de l'Environnement, la Charte Forestière des Chambaran, en tant que Stratégie Locale de Développement Forestier, est soumise à évaluation environnementale.

*« Dès qu'elles sont disponibles et, en tout état de cause, à un stade précoce dans l'élaboration du plan, schéma, programme ou document de planification, la personne publique responsable transmet à l'autorité de l'Etat compétente en matière d'environnement les informations suivantes :*

- une description des caractéristiques principales du plan, schéma, programme ou document de planification, en particulier la mesure dans laquelle il définit un cadre pour d'autres projets ou activités ;*
- une description des caractéristiques principales, de la valeur et de la vulnérabilité de la zone susceptible d'être touchée par la mise en œuvre du plan, schéma, programme ou document de planification ;*
- une description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du plan, schéma, programme ou document de planification. »*

### *État d'avancement*

La Charte forestière des Chambaran est en cours de renouvellement. Une évaluation du programme 2014-2017 est actuellement conduite, ainsi qu'une proposition de plan d'action pour la période 2018-2021. La finalisation du plan d'action et sa validation en comité de pilotage sont prévues pour le dernier trimestre 2017.

### *Caractéristiques du territoire*

Le territoire d'action de la charte forestière en 2017 couvre le périmètre de 4 communautés de communes (98 communes) et 33 000 ha de forêts. Le massif forestier représente environ 6 millions de m<sup>3</sup> de bois sur pied (95% feuillus, 5% résineux) répartis sur les départements de la Drôme et de l'Isère. L'essence emblématique est le Châtaignier.

Le traitement le plus rencontré sur le territoire est le taillis simple. Les taillis sous futaie sont assez courants, même si les densités de réserves sont très variables d'une parcelle à l'autre. Les futaies feuillues sont plus rares.

Actuellement, la priorité des gestionnaires forestiers est de convertir les peuplements qui présentent un potentiel de production en futaie régulière ou irrégulière. Les futaies résineuses de valeur se

trouvent essentiellement en forêt domaniale et sont issues des reboisements effectués dans les années 1960.

<b>Surfaces forestières (ha)</b>	
Privée	<b>28506 (87%)</b>
Communale	<b>2313 (7%)</b>
Domaniale ou assimilée	<b>1986 (6 %)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>32 805 (100%)</b>

### *Valeur et vulnérabilité de la zone*

#### **Un massif soumis à une forte pression exercée par la filière bois**

Compte tenu des caractéristiques du massif (presque entièrement mécanisable, prédominance de taillis, exploité traditionnellement en coupe rase) et l'augmentation croissante de la demande en plaquettes forestières, le massif est soumis à une pression de plus en plus importante.

Les coupes de type bois énergie occasionnent des dégâts tant dans les peuplements (tassement des sols, exploitation quasi-systématique des rémanents, création d'ornières, dépérissement des peuplements etc) qu'au niveau des infrastructures de desserte forestière. Le bois énergie est une problématique qui préoccupe tant les élus du territoire, que les gestionnaires et enfin les professionnels de la filière : moins de ressource mobilisable pour d'autres produits traditionnellement fabriqués par les entreprises du territoire- piquets - ou produits de valeur-parquets, lames de terrasse, charpente, etc. De plus, les professionnels ressentent une pression d'approvisionnement, une surcharge de travail, et une mauvaise image de leur profession sur le territoire.

#### **Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique dans les Chambaran**

Le massif est constitué de 2 grands ensembles naturels répertoriés en **ZNIEFF 2**:

820030210 - COLLINES DRÔMOISES

820030221 - CHAMBARANS

Environ 200 espèces remarquables sont répertoriés dans 37 ZNIEFF 1 (voir annexe 2)

#### **Les sites Natura 2000**

**En Drôme** : Directive Habitats : FR8201675 - Sables de l'Herbasse et des Balmes de l'Isère réparti en 6 entités géographiques entre Peyrins (CFT) et Chateauneuf sur Isère (hors CFT)

**En Isère** : Directive Habitats : FR8201726 - Étangs, landes, vallons tourbeux humides et ruisseaux à écrevisses de Chambaran réparti en 4 entités géographiques sur le plateau de Chambaran

#### **Autres espaces naturels d'importance**

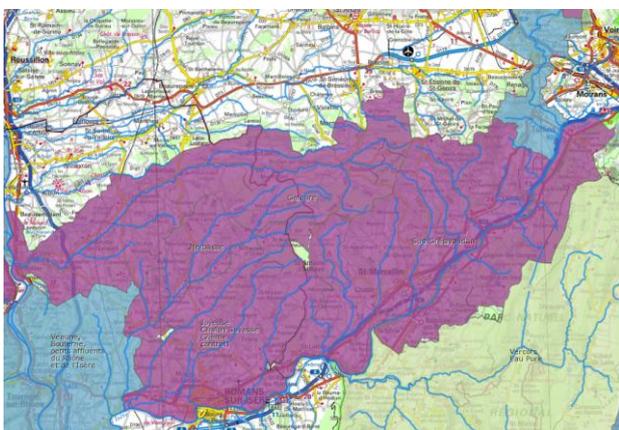
<b>Type/appellation</b>	<b>Zones de la CFT concernées</b>
Réserve biologique Dirigée	FR2300172 - Tourbière de la Combe de l'Etang de Bressieux
APB/espaces gérés par les conservatoires régionaux et	FR3800197 - Marais de la Lèze FR3800408 - Etang de Montenas

départementaux	FR3800610 - Marais de Cras
Espaces Naturels Sensibles	Forêt de Thivolet (Montmiral, drôme) Tourbière des planchettes (St pierre de Bressieux, Isère) Site des cressonnières (Beaufort, isère) Marais de Cras et de Montenas (cras, isère)
Mise en œuvre de la Trame Verte et Bleu (TVB) - Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) Identification de corridors biologiques et élaboration de plans de gestion/aménagements	<i>Réseau écologique de l'Isère (REDI)</i> Cartographie du secteur Bièvre Valloire Cartographie du secteur Sud Grésivaudan

## Cours d'eau, rivières, zones humides

Le réseau hydrologique est très dense et la forêt de Chambaran participe fortement à la régulation et au filtrage des eaux destinées à l'approvisionnement des captages situés à l'ouest du massif. La zone entière est riche en milieux humides (sources, mares, étangs, tourbières...), identifiés comme une richesse environnementale locale par la protection de certaines zones au titre de Natura 2000.

- **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux :**
  - Molasses Miocènes du Bas-Dauphiné et alluvions de la plaine de Valence (SAGE06038) : en phase d'élaboration
  - Bièvre - Liers - Valloire (SAGE06025) : mise en œuvre.



- **4 contrats de rivière**
  - **Galaure** : phase de mise en œuvre (R134)
  - **Herbasse** : phase de mise en œuvre (R204)
  - **Joyeuse Chalon Savasse** : phase de mise en œuvre (R248)
  - **Sud Grésivaudan** : phase de mise en œuvre (R220)

## Zones humides

L'inventaire des zones humides réalisé en 2010 par les conservatoires d'espaces naturels de l'Isère (Avenir 38, en orange) et de Drôme Ardèche (antenne du CREN, en mauve), recense plus de 400 zones humides sur le périmètre de la charte forestière.

Toutes les zones humides ne sont pas concernées par des habitats forestiers, mais elles sont pour la plupart liées aux bassins versants qui prennent leur source sur le plateau, en forêt de Chambaran.



### *Principales incidences sur l'environnement et la santé*

Le plan d'action de la Charte Forestière pour la période 2018-2021 est en cours d'élaboration. Il ne sera pas fondamentalement différent de celui de 2014-2017 mais permettra d'apporter des précisions et réorienter certaines actions. Les actions doivent être hiérarchisées et le programme validé à l'automne 2017.

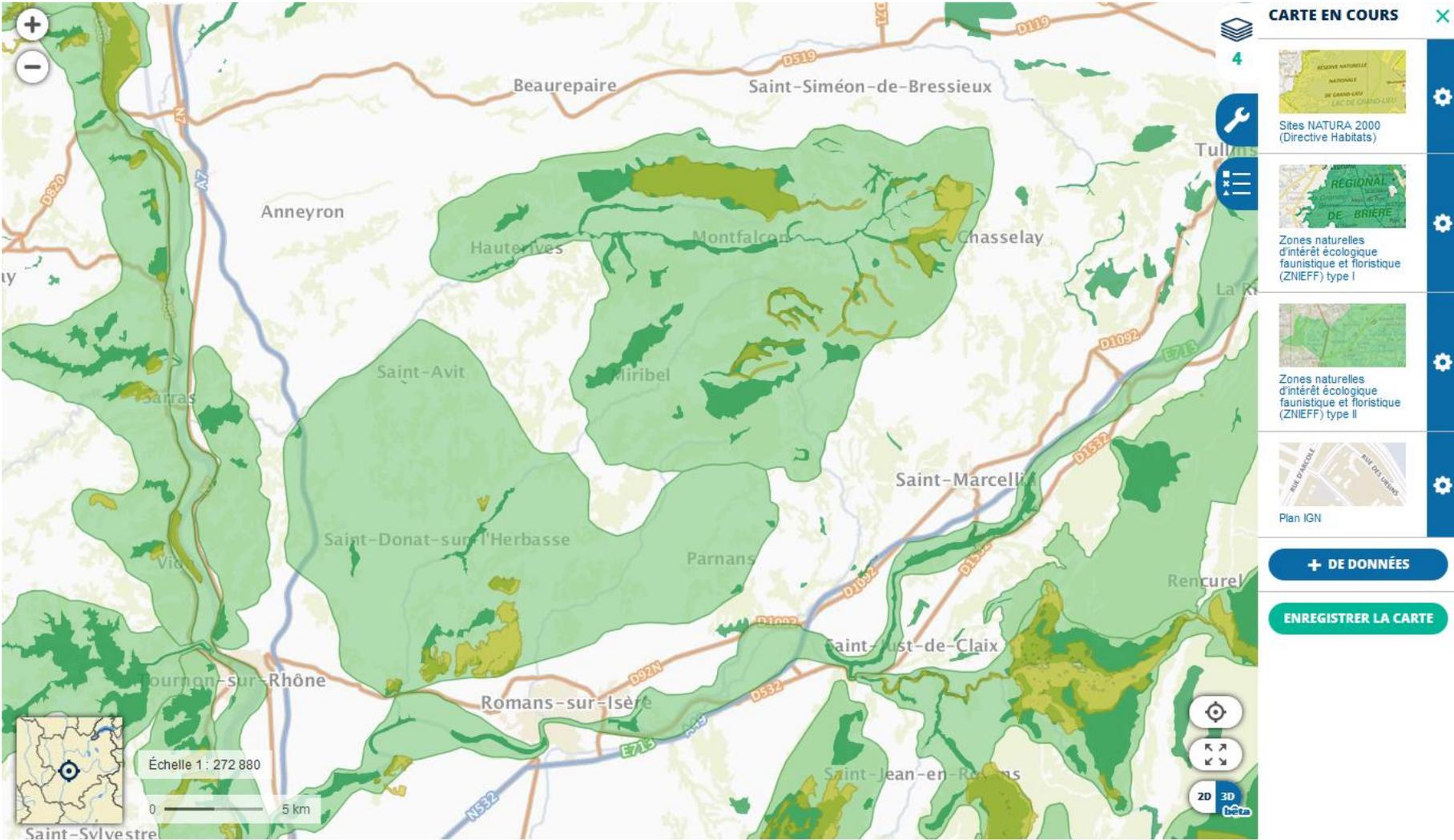
Actions 2018-2021			Incidence environnementale	Incidence sur le climat	Incidence sur la santé
<b>A- Devenir des peuplements et évolutions environnementales</b>	<b>A.1 - Mettre en place un suivi des évolutions de l'écosystème forestier</b>	A.1.1. Mettre en place des partenariats avec des organismes de recherche et/ou des établissements d'enseignement supérieur pour conduire des travaux de recherche forestière à travers le territoire	0	0	0
		A.1.2. Mettre en place un réseau de parcelles et/ou placettes témoins pour suivre dans le temps les évolutions environnementales et leurs impacts sur les peuplements forestiers	0	0	0
	<b>A.2. - Augmenter la séquestration de carbone en forêt</b>	A.2.1. Faire connaître et promouvoir la démarche Sylv'ACCTES auprès des acteurs forestiers du territoire	0	0	0
		A.2.2. Faire évoluer le Plan Sylvicole Territorial (PST) en fonction des besoins exprimés par les gestionnaires et partenaires techniques	+	+	0
<b>B- Gestion, mobilisation et valorisation de la ressource bois</b>	<b>B.1 - Améliorer l'accès à la ressource forestière</b>	B.1.1. Accompagner les projets de création et d'amélioration du réseau de desserte	+/-	+	+
		B.1.2. Accompagner les propriétaires privés et les collectivités à la restructuration foncière, en lien avec la bourse foncière régionale	0	0	0
	<b>B.2 - Promouvoir une gestion forestière dynamique et durable</b>	B.2.1. Promouvoir les documents de gestion durable, les structures de regroupement et la certification forestière auprès des propriétaires privés	+	+	+
	<b>B.3 - Favoriser une diversité de débouchés et une valorisation optimale des bois</b>	B.3.1. Expérimenter, en collaboration avec les professionnels de l'amont, des solutions de tri des bois	+/-	0	0
		B.3.2. Mettre en relation amont et aval de la filière afin de trouver des solutions de valorisation du bois d'oeuvre local	+/-	+	0
	<b>C- Conciliation des usages et connaissance de la filière forêt-bois</b>	<b>C.1. Améliorer la cohabitation entre usagers des espaces forestiers</b>	C.1.1. Faire se rencontrer et se connaître les usagers sur des "sites à enjeux"	0	0
C.1.2. Mettre en place un dispositif d'information des usagers en cas d'impraticabilité d'un itinéraire			0	0	+
<b>C.2. Faire connaître la filière forêt-bois locale</b>		C.2.1. S'associer aux événements forêt-bois organisés à travers le territoire	0	0	0

		C.2.2. Organiser annuellement un événement sur le territoire	0	0	0
		C.2.3. Sensibiliser le public scolaire à la filière forêt-bois locale	+/-	0	0
	<b>C.3. Former les élus et correspondants forêt</b>	C.3.1. Organiser régulièrement des formations en salle et sur le terrain à destination des élus et correspondant forêt sur des thématiques forêt-bois	0	0	0
<b>D- Conduite et gouvernance de la Charte forestière</b>	<b>D.1. Mettre en œuvre le programme d'actions</b>	D.1.1. Assurer le suivi des actions et l'ingénierie financière des projets	0	0	0
		D.1.2. Impulser de nouvelles actions	0	0	0
	<b>D.2. Faire fonctionner les instances de la Charte</b>	D.2.1. Réunir régulièrement les instances de la Charte conformément à la convention de mise en œuvre 2018-2021	0	0	0
	<b>D.3. Communiquer sur les actions de la Charte et le projet forestier du territoire</b>	D.3.1. Faire paraître un bulletin d'information (InfoCharte) a minima une fois par an et le diffuser largement	0	0	0
		D.3.2. Faire paraître dans la presse locale des articles sur les actions ponctuelles	0	0	0
		D.3.3. Participer aux groupes thématiques à l'échelle locale, régionale et au-delà	0	0	0

## Cohérence avec les autres acteurs/démarches du territoire

<b>SCOT Grand Rovaltain</b>	<b>Charte Forestière des Chambaran</b>
<b>2.1. Limiter la consommation de foncier agricole, naturel et forestier</b>	
Limiter et chiffrer les surfaces à urbaniser	∅
<b>2.5. S'engager dans la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique</b>	
Adapter le territoire au changement climatique	<b>Déclinaison</b>
Promouvoir la production d'énergies renouvelables	<b>Déclinaison</b>
<b>3.2. Conforter les multiples fonctions de l'agriculture et des forêts</b>	
Valoriser l'ensemble des fonctions de la forêt	<b>Complémentarité</b>
Permettre l'approvisionnement local en matériaux de construction, pour les bâtiments et les routes	<b>Complémentarité</b>
<b>SCOT Région Urbaine de Grenoble</b>	<b>Charte Forestière des Chambaran</b>
<b>Vers une économie agricole et forestière plus performante</b>	
<i>Objectif : Faire de l'agriculture et de la forêt des partenaires de territoires durables</i>	
1. Protéger ces espaces à long terme en soutenant la viabilité des activités	<b>Déclinaison</b>
2. Encourager le renforcement des liens entre acteurs économiques et collectivités	<b>Déclinaison</b>
3. Contribuer à l'amélioration de l'ensemble des fonctions de la forêt	<b>Déclinaison</b>
<b>Vers une protection et une valorisation coordonnées des espaces naturels, ruraux et urbains pour lutter contre l'étalement urbain</b>	
1. Pérenniser et valoriser les espaces naturels, agricoles et forestiers	<b>Déclinaison</b>
2. Pérenniser les limites des espaces naturels, agricoles et forestiers et réduire la consommation d'espace	∅

ANNEXE 1: Carte des espaces naturels remarquables sur le massif des Chambaran



Données cartographiques : © IGN, INPN, MTES, MNHN

## ANNEXE 2 : Répartition des ZNIEFF de type 1

commune	Appellation ZNIEFF 1
26148 Hauterives 26162 Lens-Lestang 26213 Moras-en-Valloire	<u>820030111 - Lisière orientale de la Forêt de Mantaille</u>
26077 Charmes-sur-l'Herbasse 26174 Margès  26301 Saint-Donat-sur-l'Herbasse	<u>820030199 - Ripisylve et lit de l'Herbasse</u>
26143 Grand-Serre 26148 Hauterives 26162 Lens-Lestang 38209 Lentiol 38255 Montfalcon 38347 Roybon 38379 Saint-Clair-sur-Galaure 38505 Thodure 38561 Viriville	<u>820030032 - Plateau de Chambaran</u>
26143 Grand-Serre 26148 Hauterives 26210 Montrigaud 38255 Montfalcon 38347 Roybon 38379 Saint-Clair-sur-Galaure	<u>820032468 - Cours supérieur de la rivière Galaure</u>
38347 Roybon 38561 Viriville	<u>820030060 - Boisement humide et ruisseau du Calaveyson</u>
38221 Marnans	<u>820030047 - Tourbières de la Combe des Mermes</u>
38093 Châtenay 38221 Marnans 38561 Viriville	<u>820030035 - Ruisseau Combos</u>
38505 Thodure	<u>820030059 - Etang des Autagnes</u>
38347 Roybon 38440 Saint-Pierre-de-Bressieux	<u>820030038 - Vallons des Chambarans</u>
38145 Dionay 38347 Roybon	<u>820030041 - Tête de bassin du Furand</u>
38347 Roybon	<u>820030034 - Ruisseaux de Chambaran</u>
26297 Saint-Bonnet-de-Valclérieux 38145 Dionay 38347 Roybon	<u>820030042 - Ruisseau le Valéré</u>
26207 Montmiral 26297 Saint-Bonnet-de-Valclérieux 38145 Dionay 38359 Saint-Antoine-l'Abbaye	<u>820030043 - Bois communal de Saint Bonnet et col de la Madeleine</u>
26184 Miribel 26297 Saint-Bonnet-de-Valclérieux 26310 Saint-Laurent-d'Onay	<u>820030045 - Etang du Grand-Gabot</u>
26207 Montmiral	<u>820030044 - Etang de Montmiral et ruisseau de la Savasse</u>

38359 Saint-Antoine-l'Abbaye	<u>820030061 - Combe de Beuclar</u>
38347 Roybon	<u>820030062 - Prairie humide de l'Oursière</u>
26107 Crépol 26184 Miribel 26194 Montchenu 26210 Montrigaud 26298 Saint-Christophe-et-le-Laris	<u>820030046 - Bois de Roques et milieux annexes</u>
38245 Montagne	<u>820030223 - Pelouse sèche du Charron</u>
38370 Saint-Bonnet-de-Chavagne	<u>820030311 - Pelouse sèche du Châtelar</u>
26225 Parnans 38410 Saint-Lattier	<u>820030222 - Pelouse sèche et boisement thermophile de Bel-Air</u>
38410 Saint-Lattier	<u>820030533 - Anciennes sablières des Cumerts</u>
38275 Serre-Nerpol 38278 Notre-Dame-de-l'Osier 38526 Vatilieu 38559 Vinay	<u>820030339 - Ruisseau le Tréry</u>
38278 Notre-Dame-de-l'Osier 38526 Vatilieu	<u>820030329 - Etangs et prairies humides de Notre-Dame de l'Osier</u>
38074 Chantesse 38278 Notre-Dame-de-l'Osier 38526 Vatilieu	<u>820030573 - Etang de Chantesse</u>
38074 Chantesse	<u>820030540 - Marais et rivière de la Lèze</u>
38137 Cras 38310 Poliéнас	<u>820030275 - Marais de Cras (ou de Colombier)</u>
38263 Morette 38517 Tullins	<u>820030541 - Vallon de Biol et de Montfert</u>
38171 Forteresse 38330 Quincieu	<u>820030327 - Ruisseaux du Moulin, de la Combe noire et de Rival</u>
38060 Brion 38086 Chasselay 38275 Serre-Nerpol	<u>820030521 - Forêt de la Croix de Toutes Aures</u>
38410 Saint-Lattier	<u>820030520 - Pelouse et boisements thermophiles de la Chaisse</u>
38194 Izeaux 38384 Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs 38490 Sillans	<u>820030511 - Prairies humides et étangs de St-Etienne de St-Geoirs</u>
26231 Peyrins	<u>820030196 - Bois des Ussiaux</u>
26231 Peyrins 26281 Romans-sur-Isère 26294 Saint-Bardoux	<u>820030197 - Vallon des forêts et le plateau de Croix-de-Porte</u>
26231 Peyrins 26281 Romans-sur-Isère	<u>820030218 - Balmes de l'Isère</u>
26096 Clérieux 26281 Romans-sur-Isère 26294 Saint-Bardoux	<u>820030203 - Sables des bois des Houlettes et de l'Enfer</u>
26071 Chanos-Curson 26096 Clérieux 26379 Granges-les-Beaumont	<u>820030220 - Balmes de Pont-de-l'Herbasse</u>